NUMÉRO 50 2019

MÉRIBEL
cœur des 3 vallées

à cœur ouvert

La **LETTRE D'INFORMATION** de la commune des **ALLUES**

Exercice budgétaire 2018

Fonctionnement et investissement
Dette communale

Recettes

Fiscalité directe et indirecte
Dotations et participations

Dépenses

Dépenses de fonctionnement
Dépenses d'équipement 2019
La commune soutient...

Dossier spécial

Les détails du budget 2019

Investir et soutenir l'attractivité du territoire.

ÉDITO

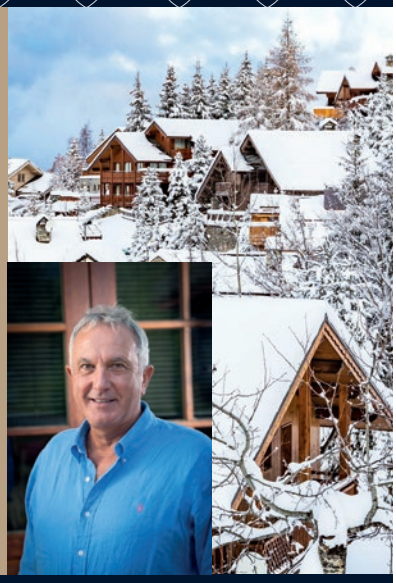

Dans un contexte économique toujours contraint, nous souhaitons limiter au maximum la pression fiscale exercée sur les administrés : pour la 5e année consécutive, nous avons confirmé le gel des impôts communaux (0 % de hausse). Vigilants et persévérants, nous menons des projets structurants pour assurer l'avenir de la vallée sans accroître notre dette.

Le conseil municipal veille à répondre à la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, baisse des dotations et maintien de la qualité des services de proximité dans la vallée. Notre vision mêle ainsi réflexion de fond, ambition et bon sens.

Le Maire,
Thierry Monin

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 A ÉTÉ APPROUVÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019. IL RETRACE L'ENSEMBLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉALISÉES POUR L'ANNÉE 2018, À LA FOIS CÔTÉ « FONCTIONNEMENT » (GESTION « QUOTIDIENNE ») ET « INVESTISSEMENT » (GESTION MOYEN / LONG TERME).

Dépenses de fonctionnement

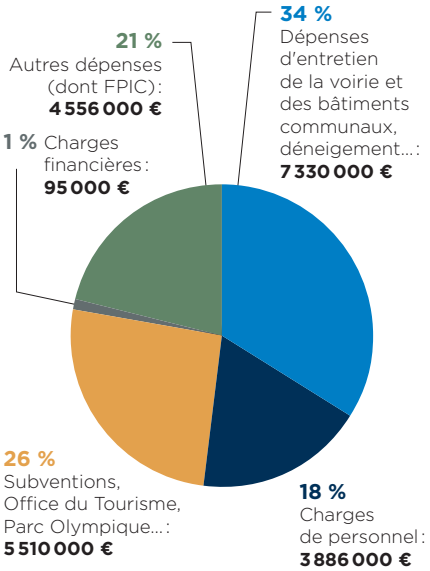

Dépenses d'investissement

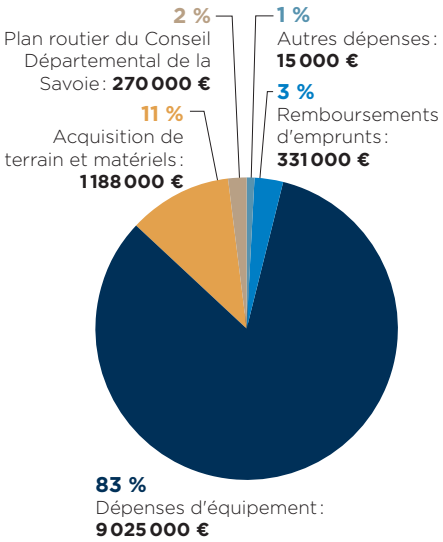

Recettes de fonctionnement

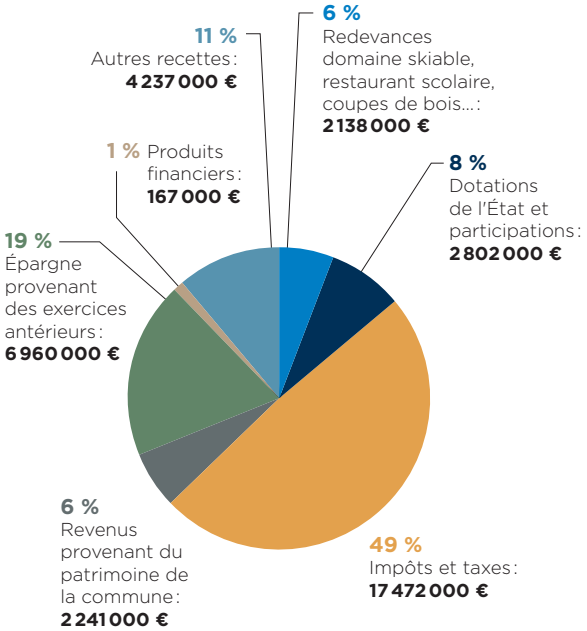

Recettes d'investissement

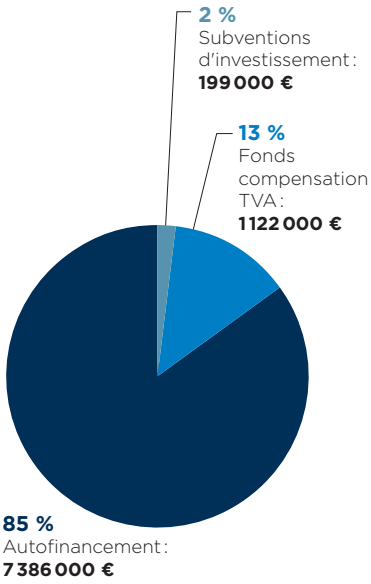

Alain ETIÉVENT

Adjoint aux finances

Les travaux effectués par la commune des Allues sont réalisés grâce à l'autofinancement qui représente environ 85 % des recettes d'investissement.

Cet autofinancement permet de limiter le recours à l'emprunt. Une gestion saine et rigoureuse de nos dépenses et de notre budget, un faible endettement de la collectivité permet de maintenir un investissement élevé afin de pérenniser notre activité économique et de continuer d'investir sur des projets d'aménagements pour notre population locale.

UNE ANNÉE HORS NORMES...

L'année 2018 aura été une année exceptionnelle :

- **En recettes, avec l'encaissement de 3,9 M€ :** cession de terrain au Belvédère pour 2,5 M€ et la perception d'une indemnité de 1,4 M€ suite à la fin d'une convention hôtelière.
- **En dépenses, en raison des chutes de neige abondantes, le déneigement a coûté 1 M€** (coût complet intégrant la masse salariale, le carburant et la sous-traitance...)

Dette communale

L'encours de la dette de la commune tous budgets confondus (y compris budgets annexes) s'élève à 4,46 M€ en 2018. Dans l'hypothèse où la commune ne contracte pas de nouveaux emprunts, la dette s'éteindra en 2034.

La commune a mené depuis le début du mandat en 2014 des projets d'ampleur, sans accroître sa dette.

Les derniers « chantiers » sont inscrits au budget 2018, avec une livraison prévue pour 2019-2020 : piste cyclable au Col de la Loze, réalisation du Centre technique municipal, extension de la mairie, travaux divers au Parc Olympique...

Au-delà de l'encours de la dette, l'indicateur clé des finances publiques est la capacité de désendettement des Allues. Celle-ci mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. On évalue ainsi les années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette... et apprécier la santé financière de la collectivité.

Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans. Par comparaison, la commune affiche un taux inférieur à 1 an (0,4 an), plus faible encore qu'en 2017 (0,9 an).

Évolution de l'encours depuis 2013

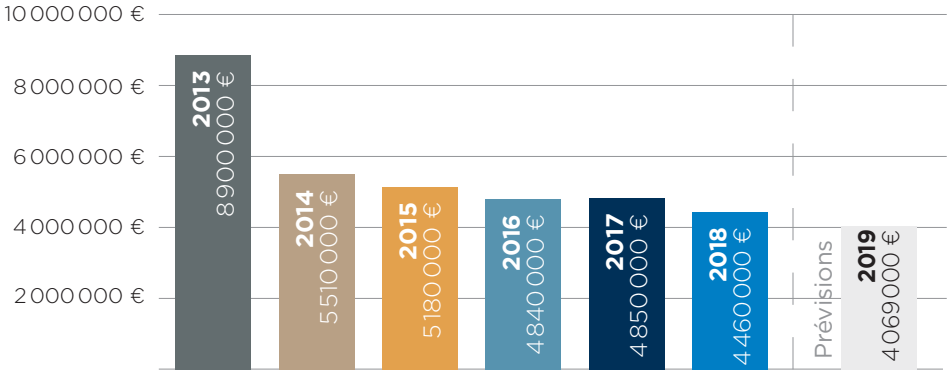

Capacité de désendettement 2018 :

5 mois

d'un exercice budgétaire suffisent à rembourser la totalité du capital de sa dette

RECETTES 2019

LES RECETTES PRÉVISIONNELLES COMMUNALES SONT MAJORITAIREMENT ISSUES DE LA FISCALITÉ LOCALE. À CELLE-CI S'AJOUTE UNE DOTATION DE L'ÉTAT, EN BAISSE CONSTANTE.

Les taux d'imposition direct n'ont pas évolué depuis

2014

Fiscalité directe : les impôts communaux & intercommunaux

La fiscalité directe compte 4 taxes :

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2014, malgré les baisses des dotations.

	Produits des impôts locaux pour l'année 2019	Taux d'imposition communaux depuis 2014
Taxe Habitation	4,448 M€	17.36 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3,629 M€	16.58 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	0,066 M€	199.51 %
Cotisation Foncière des Entreprises	3,001 M€	33.71 %

La réforme de la taxe d'habitation a pour objectif le dégrèvement de 80 % des foyers fiscaux (résidences principales uniquement) d'ici 2020.

La réforme est progressive et s'applique sur 3 ans avec un dégrèvement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

Si les taux de la collectivité sont stables, le produit des impôts directs locaux est en augmentation en raison du dynamisme des bases fiscales de la commune, et de la croissance de la fiscalité intercommunale du fait des transferts de compétence

Évolution des taux d'imposition intercommunaux

	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe Habitation	2,10 %	2,10 %	2,40 %	2,64 %	2,64 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	2,62 %	2,62 %	3,00 %	3,30 %	3,30 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	20,87 %	20,87 %	23,85 %	26,23 %	26,23 %
Cotisation Foncière des Entreprises	4,34 %	4,34 %	4,96 %	5,46 %	5,46 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DIVERSES

La commune perçoit d'autres recettes qui participent à son bon fonctionnement :

- Redevances d'occupation du domaine public : **2 087 000 €**
- Secours sur pistes : **609 000 €**
- Revenus des immeubles : **351 000 €**
- Remboursements des mises à disposition diverses : **256 000 €**
- Dépôts de matériaux de terrassement : **132 000 €**
- Redevances et droits des services périscolaires : **116 000 €**
- Produits financiers : **98 000 €**
- Coupes de bois : **50 000 €**
- Recettes exceptionnelles : **34 000 €**
- Concessions de cimetière : **915 €**

FISCALITÉ INDIRECTE : L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA VALLÉE

La fiscalité indirecte se compose de taxes additionnelles directement liées à l'activité économique de la commune.

La commune des Allues peut ainsi compter sur les ressources suivantes :

- Taxe communale sur les remontées mécaniques : **1 338 000 €**
- Taxe de séjour : **1 070 000 €**
- Taxe additionnelle aux droits de mutations perçue dans le cadre des transactions immobilières : **750 000 €**
- Droits de stationnement issus des recettes des parkings : **422 000 €**
- Taxes énergies basées sur les consommations électriques des usagers : **130 000 €**
- Droits de places relatifs aux emplacements des taxis et du marché : **11 300 €**

Dotations et participations :
des recettes de soutien

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** constitue le second poste de recettes de la commune. La DGF correspond à un soutien de l'État aux finances locales. Elle a connu d'importantes baisses dans le cadre du plan de redressement des comptes publics, atténuées sur 2017-2018.

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

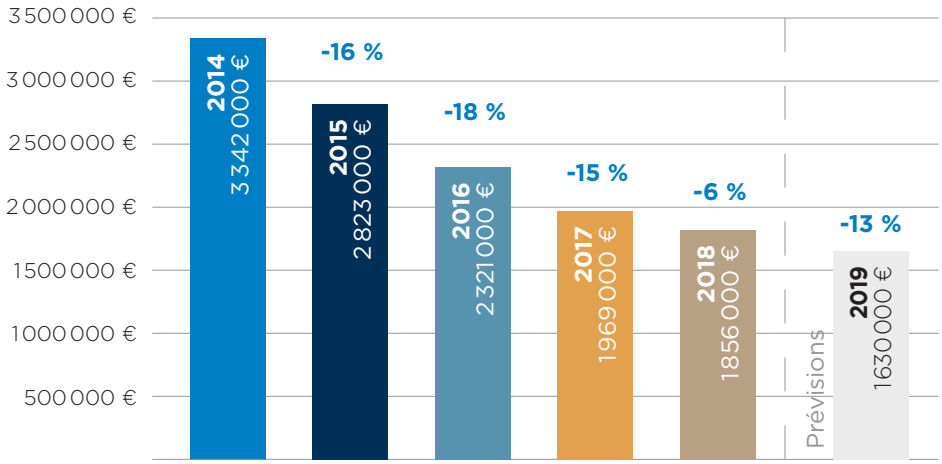

Parallèlement, le **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est le premier « mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal ». Mis en place en 2012, ce FPIC a vocation à atténuer le déséquilibre des recettes entre communes « riches » (forte dynamique touristique notamment) et moins favorisées.

À titre de comparaison, il s'élève à :

- 15 €/habitant en France en moyenne,
- 64 €/habitant en Savoie,
- 432 €/habitant sur la Communauté de communes Val Vanoise.

Évolution du FPIC

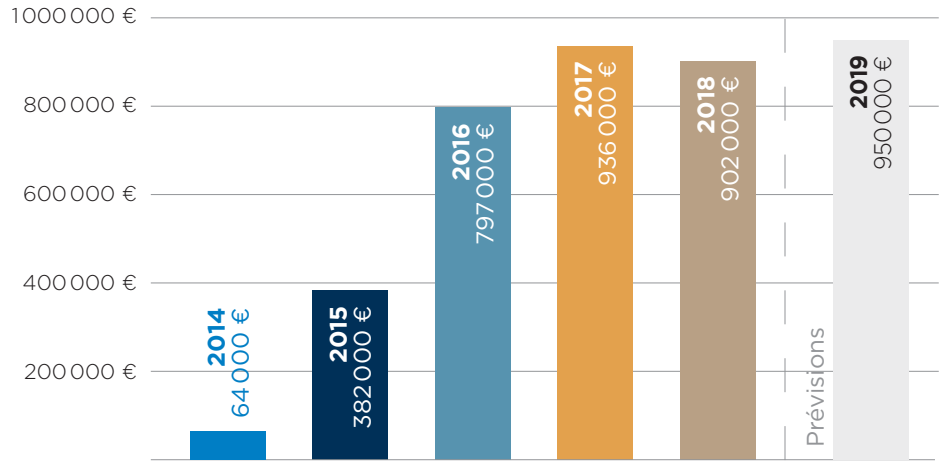

DÉPENSES 2019

LES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES ONT VOCATION À ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA VIE LOCALE. L'ENJEU ? ASSURER CONCRÈTEMENT LA GESTION DE LA COMMUNE ET SUBVENIR AUX BESOINS DES ACTEURS LOCAUX POUR GARANTIR DANS LE TEMPS LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.

Il doit notamment présenter les orientations budgétaires envisagées par la commune quant aux évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers...) qu'en investissement (engagements pluriannuels).

Le rapport contient également les perspectives liées à la structure et à la gestion de l'encours de dette. Ce rapport est disponible sur le site internet de la commune.

Quand la commune dépense 100 €

16 €
Dépenses de fonctionnement

12 €
Subventions

59 €
Dépenses d'équipement

8 €
Charges de personnel

4 €
Divers

1 €
Remboursement de la dette

Le Parc Olympique

Le Parc Olympique est revenu au 1er mai 2018 dans le giron municipal.

Première structure communale par son envergure et la diversité de sa clientèle, le Parc fonctionne avec un budget annexe.

Ses dépenses concernent la gestion des différentes activités : patinoire, piscine, espace de remise en forme, espace détente, activités annexes (dépenses liées uniquement au bâtiment pour la police municipale, gendarmerie, cabinet médical, salles de réunion...).

L'engagement financier de la commune permet de soutenir l'attractivité du Parc Olympique et de garantir des tarifs abordables au plus grand nombre pour toutes les activités.

Répartition du budget du Parc Olympique par activité pour l'année 2019

La commune soutient...

Le sport

En versant une subvention de 824 000 € et/ou en mettant à disposition des salles aux associations sportives (Club des Sports, Hockey club, Aéroclub...) qui contribuent à l'animation et à la formation.

Le volet social

- Via son CCAS, en participant à hauteur de 8 800 € (ADMR, Amicale Dent de Burgin, Papillons blancs...),
- Via son budget communal : la commune verse une subvention de 1 200 € aux anciens combattants.

L'agriculture

La commune consacre à l'association 26 000 €.

La culture et le patrimoine

- L'association Terre des Allues bénéficie d'une subvention annuelle de 27 300 €. Elle gère la bibliothèque, en assurant le renouvellement du fond d'ouvrage, et le musée, en finançant les nouvelles acquisitions.
- Afin de maintenir le cinéma (Méribel et Mottaret), la collectivité apporte une aide de 34 000 €

LA COMMUNE MAINTIENT ET AMÉLIORE SES INFRASTRUCTURES

Aménagements :

- Chemin cyclable col de la Loze 2e tranche : **1 100 000 €**
- Réalisation carrefour giratoire les Ravines : **500 000 €**
- Aménagement route des Jeux Olympiques 2e partie (Hôtel le Savoy – les Silènes) : **470 000 €**
- Aménagement voirie et parking Altiport vers copropriétés : **350 000 €**

Travaux bâtiments :

- Construction nouveau Centre Technique Municipal (partie 2019) : **6 000 000 €**
- Remplacement des systèmes de péage de l'ensemble des parkings existants : **700 000 €**
- Réfection toiture Office Tourisme (2e tranche) : **715 000 €**
- Réfection toiture et huisseries du bâtiment l'Armoise : **220 000 €**
- Extension Mairie : **2 300 000 €**
- Extension bureaux Police Municipale : **190 000 €**

Mairie des Allues
Renseignements et contacts
Mairie des Allues - 73550 Méribel
Web : toute votre mairie en ligne sur le site

www.mairiedesallues.fr

Services administratifs
Tél. 04 79 08 61 04 ▪ Fax : 04 79 08 52 07
services.administratifs@mairiedesallues.fr

Services techniques
Tél. 04 79 08 98 20 ▪ Fax : 04 79 08 98 21
services.techniques@mairiedesallues.fr

Publication périodique gratuite éditée par la Commune des Allues ▪ Directeur de la publication : Th. Monin ▪ Comité de rédaction : T. Falcoz, G. Guervin, A. Etievent, F. Surelle, M. Schilte, M. Lemoine-Gourbeyre, Services de la mairie, agence Thuria. ▪ Rédaction : F. Bertez (Com'elem) et services de la mairie ▪ Conception graphique : Espuma - Maquette : **thuria** - D14252 ▪ Crédit photo : Méribel Tourisme (S. Aymoz, W. Camus), L. Fabry, V. Thiébaut et les services de la mairie ▪ Distribution : par voie postale, en mairie des Allues, dans les Offices du Tourisme ▪ Téléchargeable sur : www.mairiedesallues.fr